



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°119



Ecole Doctorale de Science Politique

de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne

Vague D - 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Membres du comité d'experts

Président :

M. Pierre SADRAN, Sciences Po Bordeaux

Experts :

M. Joseph FAYE, Université Lille 1 Sciences et Technologies

M. François LEGENDRE, Université de Paris-Est Créteil

M. Jean-Yves LESUEUR, Université Lumière - Lyon 2

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Benoît MULKAY

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale de science politique de l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne (ED 119) est une ED monodisciplinaire en science politique, ce qui lui confère une caractéristique désormais unique en France. En cela, elle s'inscrit à la fois dans la logique dominante d'un établissement que sa taille a conduit à privilégier des formations doctorales modelées sur le découpage des sections du CNU, et dans la continuité d'un Département de science politique (UFR 11) offrant une formation complète et autonome dans la discipline.

L'ED 119 est aussi une école mono-site qui s'appuie sur deux unités de recherche, le CESSP (Centre européen de sociologie et de science politique, UMR 8209) et le CEMAF (Centre d'études des mondes africains, UMR 8171). Toutefois, le CESSP, qui regroupe, de très loin, le plus gros du potentiel d'encadrement ainsi que le plus grand nombre de doctorants, est rattaché à deux établissements, l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne et l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS). Le CESSP est issu de la fusion, au cours du précédent quadriennal, de l'ancien CRPS (Centre de recherches politiques de la Sorbonne) et du CSE (Centre de sociologie européenne) UMR CNRS/EHESS/Paris 1. L'ED 119 n'a pas de spécialisation thématique affirmée ; tous les champs de la discipline sont susceptibles d'y recevoir un encadrement doctoral.

Au cours de la période janvier 2007 - décembre 2011, l'ED 119 a fait soutenir 85 thèses de science politique soit une moyenne de 17 thèses par an. Ce chiffre témoigne de l'importance de cette formation doctorale qui figure parmi les plus productives dans la discipline.

L'Université Paris 1 offrant une filière complète d'enseignement de la science politique, on comprend que le master recherche de l'Université abonde largement (pour environ 80 %) les effectifs de l'école doctorale ; ce qui ne traduit pas un manque d'ouverture de l'école doctorale, puisque 41 % des inscrits sont des étrangers, marque de l'attractivité de la formation. Environ 20 % des doctorants inscrits ont intégré la formation doctorale sur la base d'un master ou équivalent extérieur à l'Université Paris 1, ce qui paraît satisfaisant compte tenu de la remarque précédente sur les caractéristiques du master. Par ailleurs, six thèses en co-tutelle ont été inscrites au cours du quadriennal.

Le budget de l'ED (21 000 euros par an) est resté inchangé au cours de la période de référence. Hormis les deux bureaux (respectivement de 14 m² et de 6 m²) mis à disposition du directeur et de la responsable administrative, l'ED ne dispose d'aucun espace affecté, ni salle de cours/séminaires, ni salle de réunion pour les doctorants.

L'évaluation intervient dans le contexte d'une double mutation : d'une part, celle du renouvellement de la direction de l'ED, une nouvelle directrice venant d'être nommée au cours du mois de février 2013 ; d'autre part, celle de la mise en place du PRES hESam et du projet d'Idex Paris Nouveaux Mondes.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

Fonctionnement et adossement scientifique

L'organisation administrative de l'ED 119 est conforme à ce que prévoient les textes réglementaires, avec un conseil de 18 membres et un Bureau (comité directeur) qui prépare ses délibérations, composé du directeur de l'ED, du professeur délégué aux thèses et de la responsable administrative de l'ED. Le professeur délégué aux thèses, particularité de l'Université Paris 1 qui existe pour chaque discipline, joue en réalité, au sein de l'ED 119, le rôle d'un directeur adjoint. Ce dispositif est de nature à faciliter la succession comme cela vient de se faire : c'est la professeure déléguée aux thèses qui a pris la suite du précédent directeur de l'ED auquel elle se trouvait déjà associée. Par ailleurs, la responsable administrative est désormais, à la grande satisfaction de l'ED, une personne disposant d'un poste statutaire d'ingénieure d'études. L'intervention d'un conseil pédagogique formé de tous les enseignants-chercheurs titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) et chargé d'instruire, avant de les soumettre au conseil, les réinscriptions dérogatoires et les projets de thèse ainsi que de servir de jury de sélection des bénéficiaires de contrats doctoraux pourrait être perçue comme un désaisissement du conseil, réduit en quelque sorte à un rôle de chambre d'enregistrement pour certaines de ses attributions. Mais en réalité, compte tenu de la nature des questions sur



lesquelles il se prononce, ce dispositif a l'avantage de mobiliser toutes les compétences disponibles pour légitimer la hiérarchisation des choix scientifiques et d'impliquer l'ensemble des directeurs de recherche dans les décisions cruciales de l'ED. Les relations avec le Collège des ED de l'Université Paris 1 sont fluides, facilitées par le fait qu'au cours du dernier exercice, le directeur de l'ED 119 présidait ce collège.

Les moyens matériels mis à la disposition de l'ED sont notoirement insuffisants. Il s'agit là de la conséquence d'une pénurie générale de locaux au sein de l'Université Paris 1, mais l'ED de science politique en est plus particulièrement affectée. Aucune salle de séminaire ni de réunion ne lui est réservée, ainsi qu'aucun bureau permettant aux doctorants de se rencontrer. Les palliatifs relèvent d'un bricolage imposé par la pénurie : réservation sur certains créneaux temporels d'un espace réduit au sein de la bibliothèque de l'UFR, avec un seul poste de travail et une imprimante, occupation de la salle de réunion du CESSP pour certains ateliers, séminaires ou soutenances. Le contraste avec la situation d'autres ED est flagrant. Les perspectives offertes par le Campus Condorcet restant lointaines, il faut vivement souhaiter que celles du projet immobilier du site Lourcine permettent enfin à l'ED 119 de bénéficier à brève échéance d'un espace dédié apte à favoriser plus encore la socialisation des doctorants et l'accueil de chercheurs étrangers invités.

Le budget annuel de l'ED est de 21 000 euros. Avec des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 11 %, l'essentiel des moyens va aux soutiens apportés à la formation des doctorants sous la forme des aides à la mobilité (43,2 % en moyenne), de l'aide à l'organisation par les doctorants du colloque annuel de l'ED (7,1 %), et de la cotisation à l'*European Consortium for Political Research* ou ECPR (10 %). L'appartenance de l'ED à cette association internationale participe étroitement de la formation doctorale. Elle donne l'accès à ce qui est devenu la principale plate-forme de communication scientifique organisée (en anglais) à l'intention de politistes jeunes et/ou confirmés. Elle est un outil essentiel de l'ouverture à l'international et de la valorisation d'un parcours académique. En revanche, ce budget est comme « amputé » de 28,5 % de ses moyens par une contribution au centre de documentation de l'UFR qui devrait d'autant moins être à la charge de l'ED que celle-ci contribue par ailleurs à l'achat, pour ses doctorants, de cartes d'accès à la bibliothèque de Sciences Po, la mieux dotée en France dans la discipline. On ne peut qu'approuver la perspective inscrite dans le projet de reconstituer des marges de manœuvre financières en réduisant ou supprimant à l'avenir cette contribution qui pèse sur ses ressources.

L'adossement scientifique de la formation doctorale s'est significativement renforcé grâce au rapprochement de l'ancien laboratoire principal de l'ED, le CRPS (Centre de recherches politiques de la Sorbonne), UMR 8057, et de l'ancienne UMR 8035, Centre de sociologie européenne (CSE, sous triple tutelle CNRS, Université Paris 1 et EHESS), qui ont constitué la nouvelle UMR 8209, Centre européen de sociologie et de science politique de la Sorbonne, rassemblant plus de 35 enseignants-chercheurs, 20 chercheurs CNRS, 12 ITA et IATOS, et comptant 34 HDR au total. L'ancienne équipe de politistes principalement composée d'enseignants-chercheurs, et qui reste le point d'appui principal de l'ED 119, a donc été rejointe par une équipe de sociologues où dominent les chercheurs CNRS. Le rapprochement revêt un véritable sens scientifique dans la mesure où les deux composantes peuvent aisément se retrouver sur le terrain intellectuel commun des « sciences sociales du politique », et sur l'objectif de poursuivre une ouverture aux problématiques suggérées par l'internationalisation des problèmes. Il reste que si l'ED est monodisciplinaire et mono-site, le CESSP, lui, accueille des doctorants de deux disciplines distinctes, se trouve sous double tutelle Université Paris 1/ EHESS, et surtout est dispersé sur plusieurs sites. Pour produire pleinement les effets de synergie légitimement attendus, il est vraisemblable qu'il faudra attendre le regroupement physique sur le futur campus Condorcet, perspective dans laquelle s'est inscrit ce rapprochement. De façon significative, l'actuelle directrice du CESSP, sociologue en poste à l'EHESS, siège au conseil de l'ED au titre des personnalités extérieures compétentes dans les domaines scientifiques concernés.

Sous l'effet positif d'une direction volontaire à laquelle il convient de rendre hommage, le pilotage de l'ED 119 s'est donné les moyens procéduraux d'un contrôle accru sur la qualité des projets de thèse inscrits. Le conseil pédagogique désigne un rapporteur qui prend en compte à la fois le dossier académique du candidat et l'intérêt de son projet, du double point de vue de la valeur ajoutée escomptée et de la faisabilité, puis soumet le résultat de ses délibérations au conseil de l'ED. Il a ainsi été possible, à rebours de la tradition, de réduire considérablement le nombre de thèses inscrites : de 200 en 2005 à 127 au 1^{er} janvier 2012 (et 118 en 2013 selon ce qui fut dit lors de la visite). Une grande attention est portée à l'attribution des contrats doctoraux, avec la mise en ligne des modalités de candidature et du calendrier, une pré-sélection sur la base principale des résultats et du mémoire de master et l'audition des candidats retenus par un jury constitué du conseil pédagogique présidé par le directeur de l'ED au début du mois de septembre.

Encadrement et formation

Le dossier fourni par l'ED indiquait encore 127 doctorants inscrits pour 29 HDR, soit un ratio théorique d'encadrement satisfaisant de 4,3. Naturellement, la situation réelle de l'encadrement doctoral enregistre une assez forte dispersion des taux réels par HDR, mais qui se situent toujours en deçà des normes adoptées par le collège des ED de Paris 1, à vrai dire plutôt tolérantes, d'un maximum de 15 thèses par HDR. Dans le cadre de l'ED 119, le maximum (un



cas) est de 12, le minimum de un, la médiane à quatre et la moyenne à 4,5. La situation paraît donc maîtrisée à la condition de rester vigilant sur les demandes de réinscription dérogatoire et sur la répartition des nouveaux entrants.

La durée des thèses en science politique continue de faire problème. Pour l'ED 119, la durée moyenne s'établit à 6 ans et 2 mois. Il est évident que la norme officielle des 3 ans est, sauf exception, hors d'atteinte pour cette discipline, où les contraintes particulières (enquêtes de terrain, parfois multiples et éloignées, réalisation d'entretiens assujettissant le chercheur à des agendas dont il n'est pas maître, etc.) prennent plus de temps que des expérimentations en laboratoire selon un protocole éprouvé. Cela reste toutefois supérieur à la durée moyenne de 5 ans des thèses de science politique examinées par la section 04 du Conseil National des Universités (CNU). Il convient de noter que la durée médiane des thèses candidates à la qualification est de 6,5 ans, et de 6,2 ans pour les thèses qualifiées. L'ED 119 a d'ailleurs faite sienne la préconisation récente de l'AFSP (Association Française de Science Politique) de ramener la durée moyenne à 5 ans en principe. L'objectif de l'ED est clairement fixé par le projet : abaisser d'une année la durée moyenne de ses thèses en prenant appui sur l'avis du comité de thèse (trois membres dont un extérieur à Paris 1) pour l'inscription en 3^{ème} année, sur le résultat du bilan d'avancement pour la réinscription en 4^{ème} année, et l'engagement à soutenir dans l'année ou, au moins, à remettre une proportion significative (2/3) des chapitres de la thèse pour la réinscription en 5^{ème} année. Par ailleurs, une attention particulière est à juste titre portée aux doctorants contractuels pour lesquels l'objectif est de ramener à 4 ans la durée de la thèse.

L'ED 119 applique et fait signer la Charte des thèses de l'Université Paris 1 à ses doctorants. Aucune difficulté particulière n'a été signalée par les doctorants, qui apprécient la disponibilité de leur encadrement.

La formation doctorale, qui reposait encore assez largement sur l'initiative du directeur de thèse d'une part et du doctorant d'autre part, est en voie de structuration dans le sens d'un renforcement de l'encadrement collectif, notamment par la mise en place d'un comité de thèse.

La réunion d'accueil destinée à l'information des nouveaux inscrits est bien entendu obligatoire, ainsi que la discussion de l'état d'avancement de la recherche par le comité de thèse au cours de la 2^{ème} année et la participation à la journée bilan d'avancement des thèses de la fin de 3^{ème} année. En outre, les bénéficiaires d'un contrat doctoral doivent suivre les conférences du séminaire général de l'ED (généralement la présentation par l'auteur d'un ouvrage récent). Les autres éléments du parcours doctoral (qui fait l'objet d'un suivi par le secrétariat de l'ED) reposent plutôt sur l'incitation, la proposition, voire la libre initiative laissée au doctorant. Celle-ci peut être particulièrement profitable, comme c'est le cas pour le colloque annuel de l'ED qui, non seulement amène les doctorants qui s'y investissent à communiquer sur leurs travaux, mais aussi les initie à la réalité de la recherche en les conduisant à rédiger les appels d'offre, à rechercher les financements, et à prendre en charge l'organisation matérielle. Les doctorants mobilisés témoignent de leur grande satisfaction à cet égard. Mais seule une petite partie de l'effectif est réellement impliquée. On ne peut que souscrire à l'intention affichée dans le projet de renforcer l'implication des doctorants et des laboratoires de recherche au sein de l'ED. Une réflexion active sur la construction d'un parcours structuré autour de la délivrance de crédits (ECTS) aurait l'avantage de rendre plus visible pour l'extérieur le parcours doctoral et de le renforcer, quitte à faire davantage appel aux ressources mutualisées dans le PRES. L'ouverture internationale, qui existe surtout au travers des aides à la mobilité des doctorants, leur permettant de communiquer sur leurs travaux dans des conférences ou des workshops à l'étranger, doit être accentuée. Les six thèses inscrites en co-tutelle sur la période de référence ne sont pas à la hauteur du réseau très étendu des accords de coopération de Paris 1 et des équipes d'accueil.

Suivi et Insertion

Beaucoup d'incertitudes apparaissent à la lecture du dossier et subsistent après la visite sur certains aspects du suivi et de l'insertion. Sans doute faut-il en partie attribuer ces inconnues au trop faible taux de thèses bénéficiant d'un financement. Selon les données du dossier, moins d'un tiers (29,3 %) des thèses ont bénéficié d'un contrat doctoral ou d'une allocation, alors que le nombre de salariés ne semble pas précisément connu, seule étant mentionnée l'absence de salariés de l'enseignement primaire ou secondaire. Avec une dotation annuelle de quatre contrats doctoraux, la possibilité d'obtenir un contrat supplémentaire de la réserve présidentielle et, de manière plus irrégulière, l'accès à des financements de type CIFRE, l'ED doit se tourner vers la recherche d'autres sources de financements en provenance du Conseil Régional d'Ile-de-France, de la DGA (Direction Générale de l'Armement), ou de l'Institut Emilie du Châtelet. Au total, le pourcentage de thèses financées reste trop faible.

L'enquête sur le taux d'insertion des docteurs à trois ans ne recueille qu'un très faible taux de réponses, dépassant à peine la moitié de l'effectif (51 %), ce qui rend le tableau dédié à l'insertion peu représentatif, d'autant que les catégories d'emplois sont très hétérogènes quant à leur statut et leur niveau. Ce qui ressort des autres éléments recueillis, est la pertinence et l'efficacité du suivi à destination du monde académique, traduit par un bon niveau d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche. L'ED 119 incite ses doctorants à communiquer et à publier dans les supports appropriés, a mis en place des ateliers préparant à la qualification par le CNU et à la publication dans



les revues scientifiques, favorise la professionnalisation par la participation au colloque annuel de l'ED. De plus, le conseil de l'ED a institutionnalisé à partir de 2011 un suivi du parcours doctoral aidant à formaliser un bilan de compétences du doctorant, et des jeunes docteurs effectuent des prestations de recherche dans le cadre des contrats des laboratoires de l'ED, et restent associés à leurs activités.

Les actions entreprises et/ou envisagées à destination des autres types d'insertion professionnelle restent hypothétiques et peu précisées dans l'état actuel de la réflexion. On ne peut ignorer la situation particulière de la discipline de ce point de vue ; elle est, plus étroitement que d'autres, affectée par la concurrence que lui font subir des formations plus courtes (préparation aux concours de la fonction publique par exemple).

Afin de mieux connaître l'insertion professionnelle des jeunes docteurs, des initiatives ont déjà été prises, telles que la signature par les doctorants, de la « charte du docteur » (depuis la rentrée 2011-2012), engageant celui-ci à garder le contact avec l'ED au moins 5 ans après sa soutenance. L'ED peut espérer en tirer, à terme, une meilleure connaissance du devenir de ses docteurs mais l'effectivité du dispositif nécessitera un suivi actif et des relances, et la constitution d'un véritable réseau-support exige d'aller bien au-delà. D'autres pistes sont évoquées telles que la mise en place de modules d'aide à l'insertion, ou surtout la perspective d'un profil doctoral mieux adapté au monde non académique sur lequel une réflexion est engagée.

L'ED attend beaucoup, avec raison, de sa responsable administrative, ingénieure d'études, pour développer les relations et partenariats avec les divers milieux susceptibles de diversifier ses débouchés professionnels. Compte tenu de l'importance de la tâche à accomplir, il semble toutefois raisonnable de ne pas compter sur les seules forces de l'ED de science politique. Un bon exemple est celui des « Doctoriales » ou du « Nouveau Chapitre de la Thèse », dispositifs susceptibles d'aider à l'insertion hors milieu académique. C'est au niveau de l'Université Paris 1, ou mieux, du PRES, qu'il convient d'envisager une action dont l'ED 119 pourrait tirer parti. Tout indique qu'une attitude résolument proactive de l'ED pour s'emparer des ressources offertes par le collège des ED du PRES héSam est le moyen à privilégier pour améliorer significativement ses performances en matière de suivi et d'insertion hors enseignement supérieur et recherche.

- Appréciation globale :

L'école doctorale de science politique de l'Université Paris 1 offre, en dépit de moyens matériels restreints, une formation de grande qualité qui bénéficie du fort potentiel de son environnement scientifique. La récente création du CESSP et le renouvellement du corps professoral constituent des facteurs favorables à une nouvelle amélioration de ses performances.

Des informations recueillies lors de la visite et venant compléter le dossier, il ressort que des efforts considérables ont été réalisés pour résorber certaines caractéristiques provenant du legs de l'histoire et pouvant apparaître comme autant de contraintes limitant la marge de manœuvre de ses responsables.

L'ED 119 s'inscrit dans une trajectoire dynamique et positive qui laisse encore subsister quelques faiblesses ponctuelles. Celles-ci sont désormais bien identifiées ; le projet les prend en compte et les perspectives affichées vont dans le bon sens, sans que les moyens de les atteindre soient toujours précisément indiqués. Les mutations institutionnelles en cours, avec la montée en puissance du PRES héSam, apparaissent comme une opportunité dont l'école doctorale doit s'emparer.

- Points forts :

- Qualité des thèses soutenues, se traduisant par un bon taux d'insertion dans le monde académique.
- Mise en place d'un parcours de formation doctorale cohérent.
- Fort potentiel de l'adossement scientifique.
- Sentiment d'appartenance à l'école doctorale et forte adhésion à la politique de l'école doctorale de la part des doctorants.

- Points faibles :

- La durée des thèses est encore excessive, même si on la rapporte aux normes d'usage dans la discipline.
- Une relative sous dotation budgétaire et surtout un manque persistant et très pénalisant de locaux affectés à l'école doctorale.
- Le taux de thèses non financées est trop élevé.



- L'insertion professionnelle et la prospection vers le monde non académique sont encore faibles et incertaines.

Recommandations pour l'établissement

La marque « Sorbonne », au-delà de son seul prestige, devrait avoir à cœur de démontrer sa valeur ajoutée à l'égard de toutes ses formations doctorales et donc en particulier au bénéfice de l'ED de science politique.

Il serait légitime et urgent que l'Université Paris 1 aménage un espace approprié à destination de l'école doctorale de science politique. De son côté, celle-ci devrait maintenir, voire renforcer, la vigilance sur la régulation du stock et des flux de doctorants. Elle aurait avantage à rendre plus visible et valoriser son parcours doctoral, en particulier en mettant en place le système des crédits (ECTS), en faisant appel aux futures formations mutualisées du PRES, et en restructurant son offre. Il lui serait enfin profitable, en prenant appui sur la dynamique créée par l'institutionnalisation du PRES HESam, d'obtenir du Collège des ED du PRES (dans les missions duquel entrent ces préconisations), le soutien nécessaire à la mise en place d'un suivi efficace de l'insertion professionnelle des docteurs, et de la valorisation de la formation doctorale en dehors du milieu académique.

Notation

- Fonctionnement et adossement scientifique (A+, A, B, C) : A
- Encadrement et formation (A+, A, B, C) : A
- Suivi et insertion (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement



Paris, le 30 mai 2013

DIREVAL
SERVICE de la RECHERCHE et des PUBLICATIONS

12, place du Panthéon – 75231 Paris cedex 05

☎ 01 44 07 77 08

☎ 01 44 07 78 84

E-mail : eric.zyla@univ-paris1.fr

Monsieur Jean-Marc GEIB

Directeur de la section des formations et des
diplômes de l'AERES

20, rue Vivienne

75002 PARIS

Nos Réf. : IG/EZ/2013/N°

Objet : Réponse au rapport du comité de visite – ED 119 Science Politique

Monsieur le Directeur,

L'Université a pris connaissance du rapport d'évaluation du comité d'experts lors de la visite AERES de L'Ecole doctorale 119 Science-Politique le 27 février 2013. Elle remercie le comité de visite pour son travail d'évaluation et les préconisations auxquelles il a conduit.

La lettre ci-dessous donne quelques éléments de réponse et précisions apportés par l'Ecole doctorale.

➤ Fonctionnement et adossement scientifique

En matière de locaux : en accord avec l'UFR de Science politique, un espace dédié d'une dizaine de places sera affecté aux doctorants, au sein de la Bibliothèque Jacques Lagroye. Les travaux nécessaires à cet aménagement pourraient avoir lieu cet été.

En matière de financements : en raison d'une nouvelle organisation des bibliothèques de Paris I, l'ED ne devrait plus avoir à contribuer au financement de la bibliothèque de l'UFR, à l'exception du financement des cartes de bibliothèques collectives pour Sciences Po.

➤ Encadrement et formation

La réduction de la durée des thèses (en tout cas à la durée moyenne de 5 ans sur laquelle l'AFSP et les autres associations de la discipline se sont mises d'accord) est un objectif. Elle passe notamment par le suivi constant de la thèse (Comité de thèse, avis obligatoire de celui-ci après deux années, bilan d'avancement obligatoire à la veille de la 4^{ème} année, examen systématique et soumis à des remises de chapitre ensuite). Il n'en reste pas moins que, comme le fait remarquer le rapport de l'AERES, la durée des thèses au sein de l'ED est le même que celle des thèses qualifiées par le CNU — et sans doute des candidats admis à concourir au CNRS (et *a fortiori* admissibles), ou des candidats à l'agrégation susceptibles d'être admissibles ou agrégés. Doctorants et HDR sont donc pour une part encore pris dans le modèle de la thèse longue et tendant à l'exhaustivité.

La mobilisation des doctorants non financés est un défi pour l'ED. La mise en place récente d'un séminaire commun des doctorants du CESSP (et donc de doctorants d'une autre discipline) constitue un facteur d'émulation. Il s'est accompagné de la rédaction d'un guide des doctorants (par les doctorants et supervisés par les directions de l'ED et du CESSP) qui, distribué dès l'inscription, aidera à cette intégration. Il faut noter que les doctorants du CEMAF moins nombreux ont une association la « Giraf » (Groupe d'initiatives et de recherches sur l'Afrique) très intégratrice. A côté de la pérennisation des ateliers souhaitée par les doctorants, comme l'ont fait apparaître leurs dernières assemblées générales, la délivrance d'ECTS constitue une piste incontestable, mais sur laquelle l'ED de science politique n'a pas entièrement la main. La décision revient en effet au Collège des Ecoles Doctorales et surtout *in fine* à l'Université. En dépit de la dimension de volontariat (les enseignements dans l'ED ne font pas partie des services), l'appartenance au PRES et celle des chercheurs du CESSP et du CEMAF au Labex Tepsis (dont un volet porte sur la formation) pourront, dans les années qui viennent, constituer des leviers efficaces. Si bien sûr, la directrice de l'ED appartient au collège des ED du PRES HESam, les liens avec le Labex sont particulièrement étroits puisque la directrice de l'ED appartient à son bureau (les deux directeurs d'UMR quant à eux siègent de droit à son collège de direction). La participation de la directrice de l'ED au montage puis au pilotage du Labex a constitué par ricochet une familiarisation accélérée à ces nouvelles structures, ainsi qu'à ceux qui les animent. Familiarisation qui devrait permettre à l'ED de suivre les recommandations en ces matières du rapport AERES.

➤ Suivi et insertion

L'objectif est bien sûr d'augmenter le nombre de thèses financées. Dans ce domaine, là encore le PRES HESAM (avec sa vingtaine de contrats par an) ainsi que les Labex (qui peuvent avoir 3 contrats par an) constituent des opportunités nouvelles. La recherche de financements du côté de la Région est systématique, mais peu de DIM (Domaines d'intérêt majeur), de manière écrasante destinés aux « sciences dures », offrent des financements. Des candidatures sont présentées systématiquement à l'Institut Emilie du Chatelet (mais seuls 3 contrats ont été attribués cette année pour près de 125 candidatures), ainsi qu'auprès de la DGA.

Le suivi de l'insertion est devenu systématique, notamment grâce au recrutement d'une responsable administrative depuis la rentrée 2011, comme le montre la mise sur pied d'un contrat du doctorant, relevée par le rapport. L'ED a été très engagée (notamment au sein du Collège de l'ED que son ancien directeur a dirigé) dans la réflexion à Paris 1 autour des « thèses d'exercice », destinées en priorité aux professionnels déjà dans l'emploi qui souhaitent faire une thèse. Cette réflexion est également en cours au PRES. Leur mise sur pied permettrait sans doute d'acclimater un modèle de thèse plus courte et qui ne viserait pas exclusivement le monde académique. Reste que l'insertion professionnelle, hors parcours académique, dépend de la reconnaissance des doctorats dans les conventions collectives, loin d'être acquise.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président


Philippe BOUTRY

